

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 21 septembre 2010.

## 2. Présences

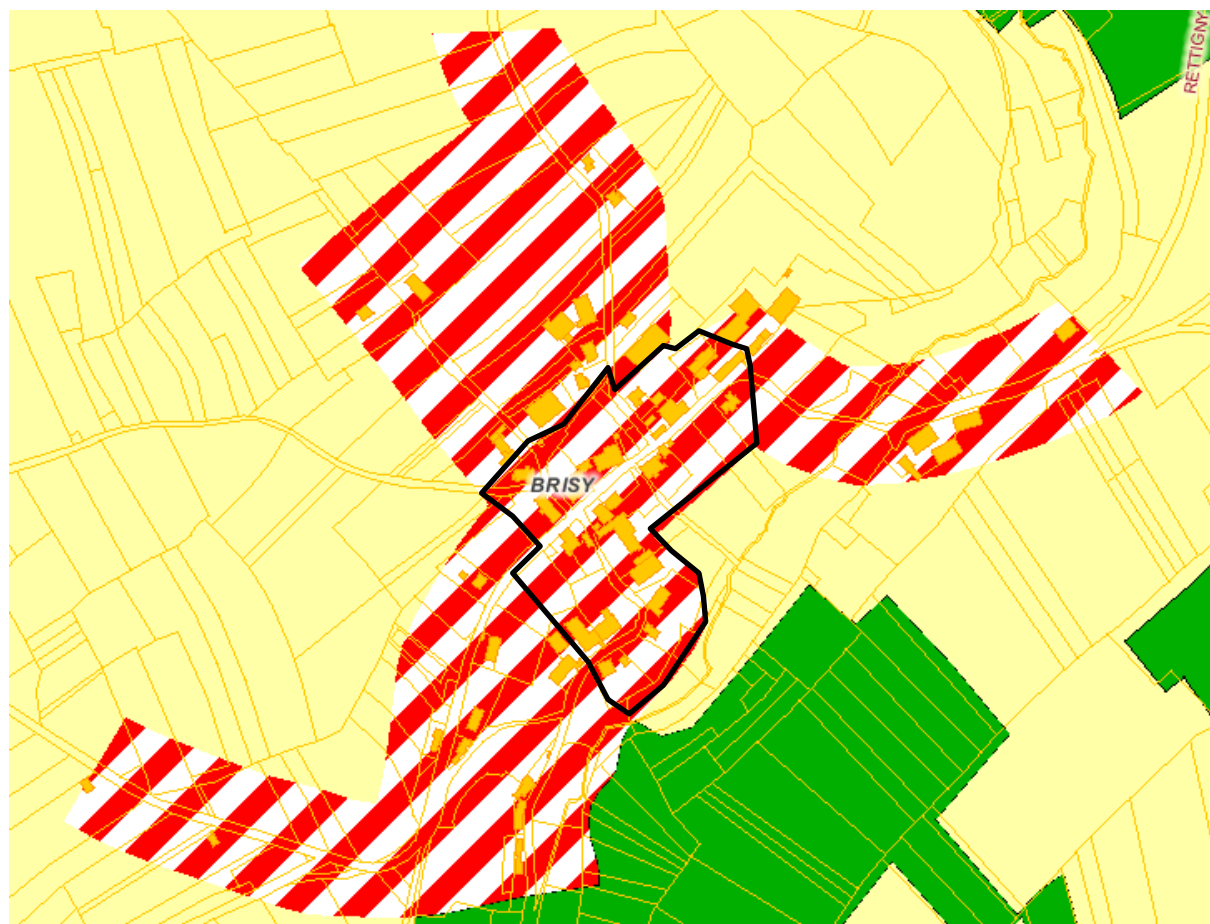
*Présent(e)s* : ~~Christian Jadot, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme,~~ fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, ~~fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

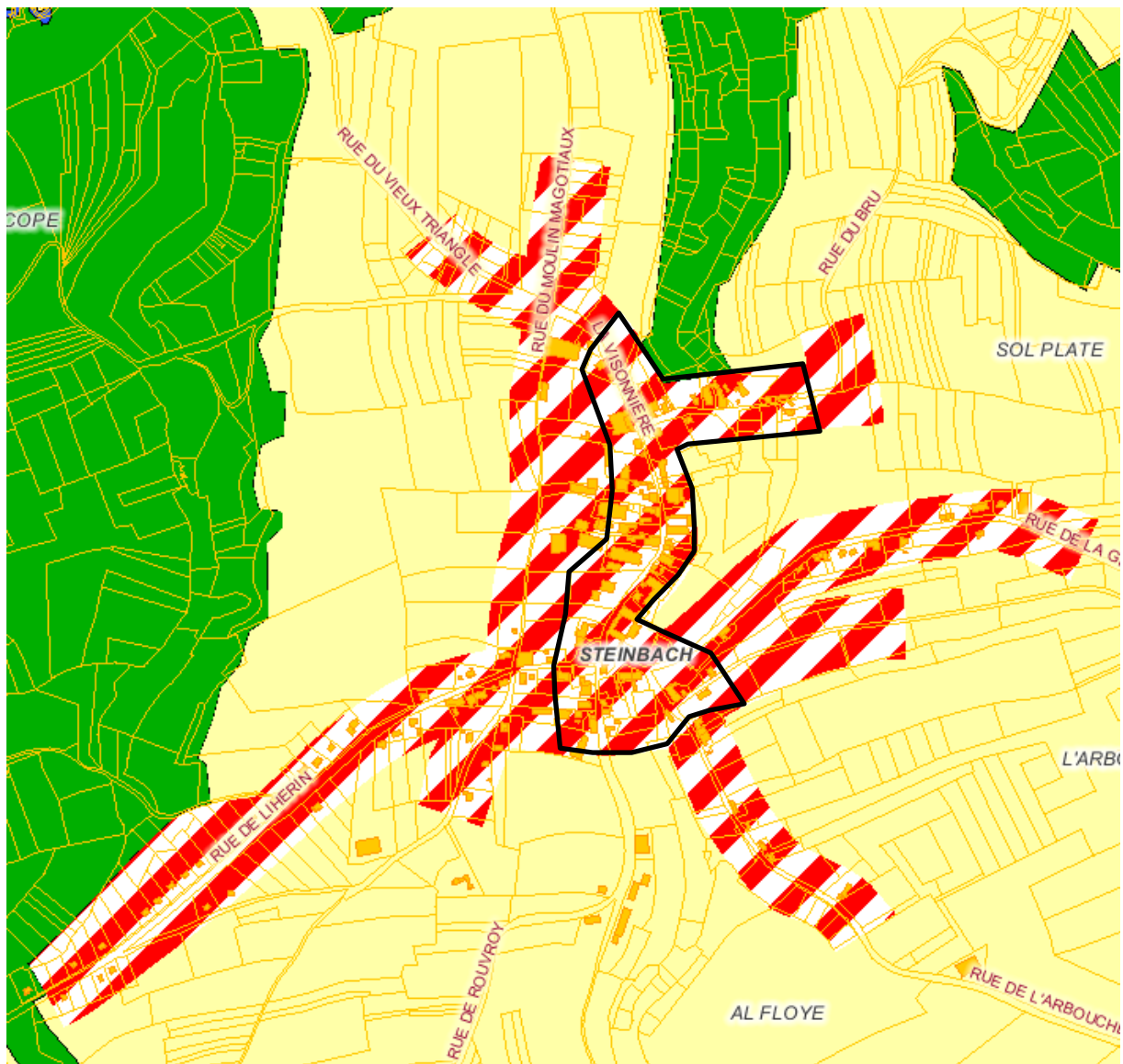
*Excusé(e)s* : Christian Jadot, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, Jean-Marie Hubert, Frederick Gobeaux.

*Invité(es) présent(es)* : Cédric Wengler.

## 3. Visites Brisy et Steinbach– détermination de périmètres RGBSR- et objectivation de critères

La CCATM continue ses sorties vespérales aux fins de proposer d'éventuels périmètres RGBSR.





Un document reprenant les villages visités jusqu'à présent et les propositions de périmètres RGBSR établis par la CCATM est projeté en réunion. L'objectif est de mener une réflexion permettant d'objectiver les critères retenus.

Ces critères d'objectivation sont au nombre de deux : d'une part la CCATM souhaite que les périmètres RGBSR se concentrent sur le centre des localités, d'autre part, le périmètre sera établi de part et d'autre d'une voirie.

#### **4. Approbation du PV de la réunion précédente**

Le PV du 17 août 2010 est lu par le Président et approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

#### **5. Suivi de dossier de permis d'urbanisme pour 4 maisons groupées à Bovigny.**

Le projet (réf. commune : 2010/011) avait fait l'objet d'un avis favorable conditionnel de la CCATM, en date du 20 avril 2010. Cet avis préconisait la création d'un d'accès unique (côté Honvelez) à la N68 et ce, pour une question de sécurité routière.

La CCATM observe que le permis tel que délivré tient compte de cet avis.

## **6. Présentation de la première esquisse du PCA dit « Bastin »**

Une première esquisse ou document de travail est présenté. Ce document reprend les grands principes d'aménagement sans figer de manière définitive l'organisation de la zone. Il traite notamment des questions de circulation, de zones de constructions et d'espaces publics potentiels.

Deux éléments retiennent l'attention de la CCATM. D'une part, celle-ci souhaite qu'à terme, le RAVeL longe le PCA, côté chemin de fer. Cet élément fait l'unanimité. D'autre part, la question de la localisation du (futur) centre sportif de Gouvy fait débat. Initialement prévu dans la ZACC, derrière l'école de la communauté française, le centre sportif pourrait également prendre place dans le talus de la SNCB Holding.

Il existe des avantages et des inconvénients aux deux localisations potentielles du centre sportif. Ces avantages sont, pour une localisation dans la ZACC, la possibilité d'étendre le centre sportif, une localisation favorable par rapport au point de départ des pistes de ski et une proximité du centre aux installations footballistiques existantes de Gouvy. Quant aux avantages d'une localisation dans le PCA, ceux-ci relèvent tout d'abord de la synergie qui peut être trouvée entre les différentes fonctions présentes au sein du PCA et notamment la présence potentielle d'une résidence-services. Ensuite, la perception de la proximité visuelle et physique de la gare et du centre sportif est renforcée lorsque celui-ci se situe dans le PCA, ce qui œuvre en faveur de la mobilité douce. Enfin, le bâtiment du centre sportif viendrait « refermer » le PCA tout en le prolongeant (possibilité de cafétéria au niveau du rez, côté PCA).

Le Président procède à un vote portant sur la localisation du centre sportif dans le PCA. Les résultats sont les suivants : 10 voix pour et 4 abstentions. M. Guy Scmitz fait remarquer qu'il n'est pas d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un vote final et que le décompte des effectifs et suppléants n'a pas été effectué.

La CCATM souhaite être tenue au courant du dossier.

## **7. Présentation des demandes de permis d'urbanisme**

### *a. La construction d'un pavillon didactique à Baclain*

La CCATM propose de fermer 3 des 4 côtés de la construction et ce, pour des raisons de protections contre les intempéries (vent, pluie,...). De plus, elle suggère qu'une installation de type « barbecue » soit ajoutée à l'équipement. L'objectif est d'augmenter les fonctions pouvant être rencontrées par le pavillon qui a, à l'origine, une fonction didactique.

### *b. La construction d'un pavillon de chasse à Courtil.*

La CCATM propose également de fermer le bâtiment sur 3 côtés, toujours pour des questions d'intempéries. De plus, elle souhaite que le bâtiment soit orienté de manière à être parallèle au chemin forestier partant vers le sud.

**8. Remise d'avis de la CCATM relatif à l'abrogation des PCA de Lomré, Langlire, Petit-Langlire, Baclain, Montleban, Gouvy-village, Rogery, Bovigny, Courtil et Honvelez.**

Les PCA des années 1950 (Lomré, Langlire, Petit-Langlire, Baclain, Montleban, Gouvy-village), pour les raisons évoquées dans le document de travail envoyé préalablement à la réunion de ce 21 septembre, reçoivent l'aval de la CCATM dans le cadre d'une abrogation totale.

En ce qui concerne les autres PCA (Rogery, Bovigny, Courtil et Honvelez), une analyse plus approfondie sera présentée à la CCATM. Cette analyse portera notamment sur les ZACC et la zone de loisirs couvrant les PCA.

**9. Divers**

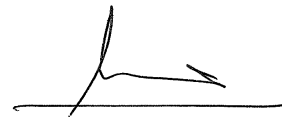
Christian Jadot propose, dans le cadre du PCA Bastin, de s'intéresser à la question d'un éco-quartier et fait référence, dans le courriel écrit pas ses soins et lu en séance, au projet 368 du Pic au Vent à Tournai (36 maisons passives à petit budget). Afin de rediscuter de la question, le point « éco-quartier – PCA Bastin » est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève